

Évaluation d'impact du Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix

SÉANCE D'INFORMATION ET DE MOBILISATION - 24 AVRIL 2025

Reconnaissance territoriale

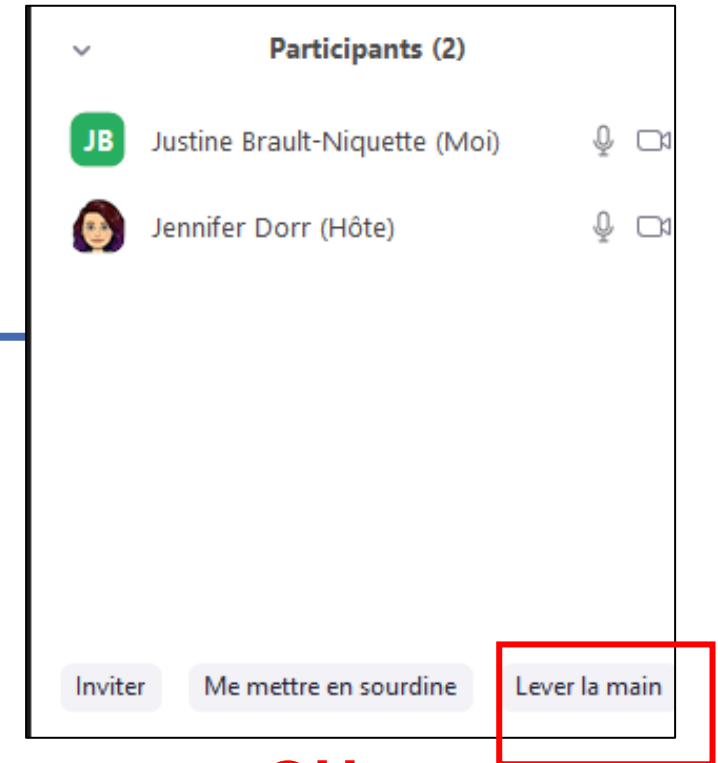


Source des images: Mighty Peace Tourism

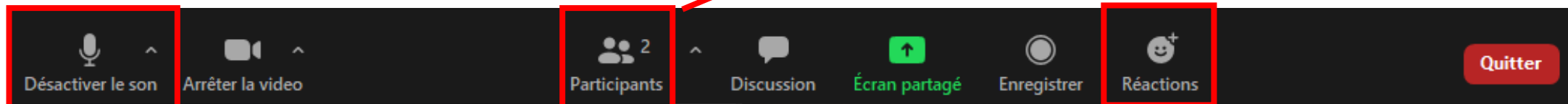
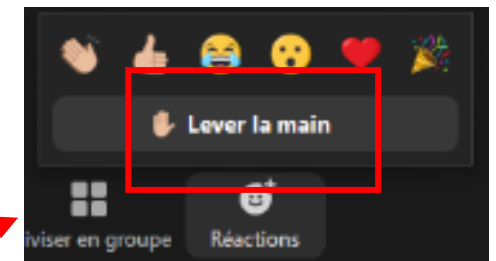


Pour participer

- Cliquez sur l'option « Lever la main » ou soumettez la question dans l'espace de discussion
- Si vous rejoignez la séance par téléphone, appuyez sur *9 pour poser une question et *6 pour activer/désactiver votre microphone
- Veuillez désactiver votre microphone si vous ne parlez pas



OU



Présentateurs

Marie Dallaire

Modératrice

Agence d'évaluation d'impact du Canada
Division des commissions d'examen

Domitien Mugemana

Analyste de la gestion des commissions
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Division des Opérations régionales

Lindsay Boucher

Agente d'évaluation environnementale
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Division des Opérations régionales

Doug Wylie

Agent en examen de l'environnement
Commission canadienne de sûreté nucléaire
Division d'examen environnemental



Aperçu de la séance

- Qui nous sommes
- Évaluation intégrée des projets nucléaires
- Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix
- Participation du public
- Exprimez-vous
- Prochaines étapes
- Discussion



Qui nous sommes

INTRODUCTION



Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)

- Agence fédérale relevant du ministre de l'**Environnement et Changement climatique**
- Réalise des études d'impact fédérales sur les grands projets au Canada (tels que les terminaux maritimes, les grandes mines et les installations nucléaires) en vertu de la ***Loi sur l'évaluation d'impact***
- Travaille avec le soutien d'autres départements fédéraux
- Dirige la consultation des peuples autochtones et la participation significative du public
- Coopère avec les juridictions provinciales, territoriales et autochtones



Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Impact Assessment
Agency of Canada



Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)

- L'organisme de réglementation nucléaire du Canada
- Réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des personnes, et de protéger l'environnement
- Administre la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN)
- Met en œuvre les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire
- Diffuse au public des informations scientifiques, techniques et réglementaires objectives



Évaluation intégrée des projets nucléaires

VUE D'ENSEMBLE



Évaluation d'impact

- L'évaluation d'impact est un processus utilisé par le gouvernement fédéral pour prendre des décisions sur les grands projets au Canada. Elle :
 - examine les effets positifs et négatifs potentiels des projets proposés
 - vise à atténuer les effets négatifs des projets et à renforcer leurs effets positifs
- Les évaluations d'impact s'appuient sur :
 - preuves scientifiques et expertise
 - savoir autochtones
 - connaissances de la communauté



Évaluation intégrée des projets nucléaires

- Lorsqu'un projet comprend des activités réglementées par LSRN, l'AEIC collabore avec la CCSN pour réaliser une évaluation intégrée.
- L'AEIC et la CCSN :
 - coopérer avec l'objectif commun que toutes leurs exigences soient satisfaites dans le cadre d'une évaluation intégrée unique, selon le principe "un projet, une évaluation".
 - évalue les effets potentiels sur l'ensemble du cycle de vie du projet et prend en compte la première phase d'autorisation d'une installation nucléaire (par exemple, la préparation du site).
- Résultat de l'évaluation intégrée : Décision relative à l'ÉI, délivrance éventuelle d'une licence applicable en vertu de la LSRN



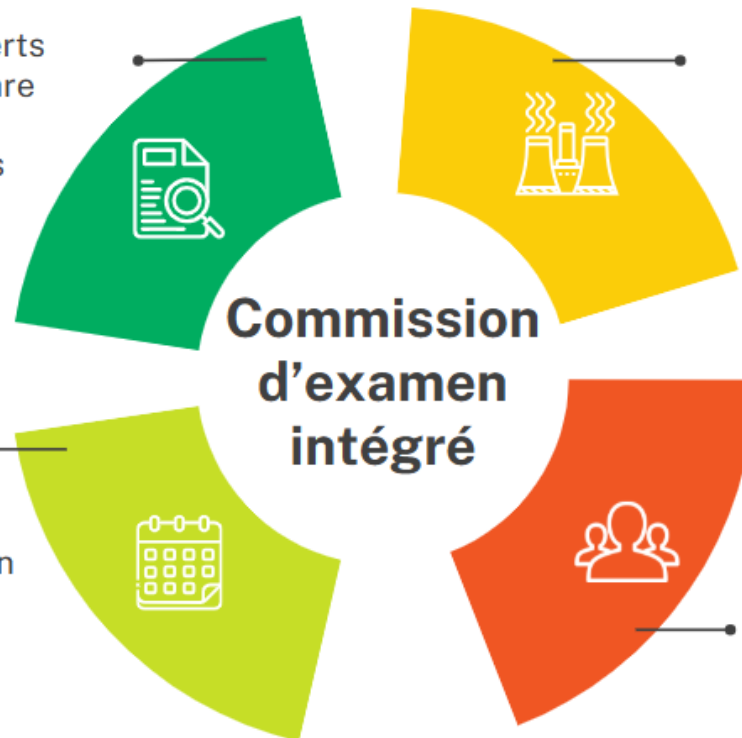
Commission d'examen intégré

QUOI

Une commission d'experts indépendants qui prépare le rapport d'évaluation d'impact présentant les conclusions et les recommandations relatives à un projet proposé.

QUAND

La commission d'examen commence ses travaux d'évaluation au début de la phase 3, soit la phase de l'évaluation d'impact.



POURQUOI

Les projets qui comprennent des activités réglementées en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* doivent être soumis à une commission d'examen intégré.

QUI

Les candidats à la commission d'examen peuvent être proposés. Les membres de la commission doivent :

- Posséder les connaissances et l'expertise pertinentes.
- Être exempts de tout parti pris et de tout conflit d'intérêts.
- Au moins un membre doit provenir de la liste de la CCSN.



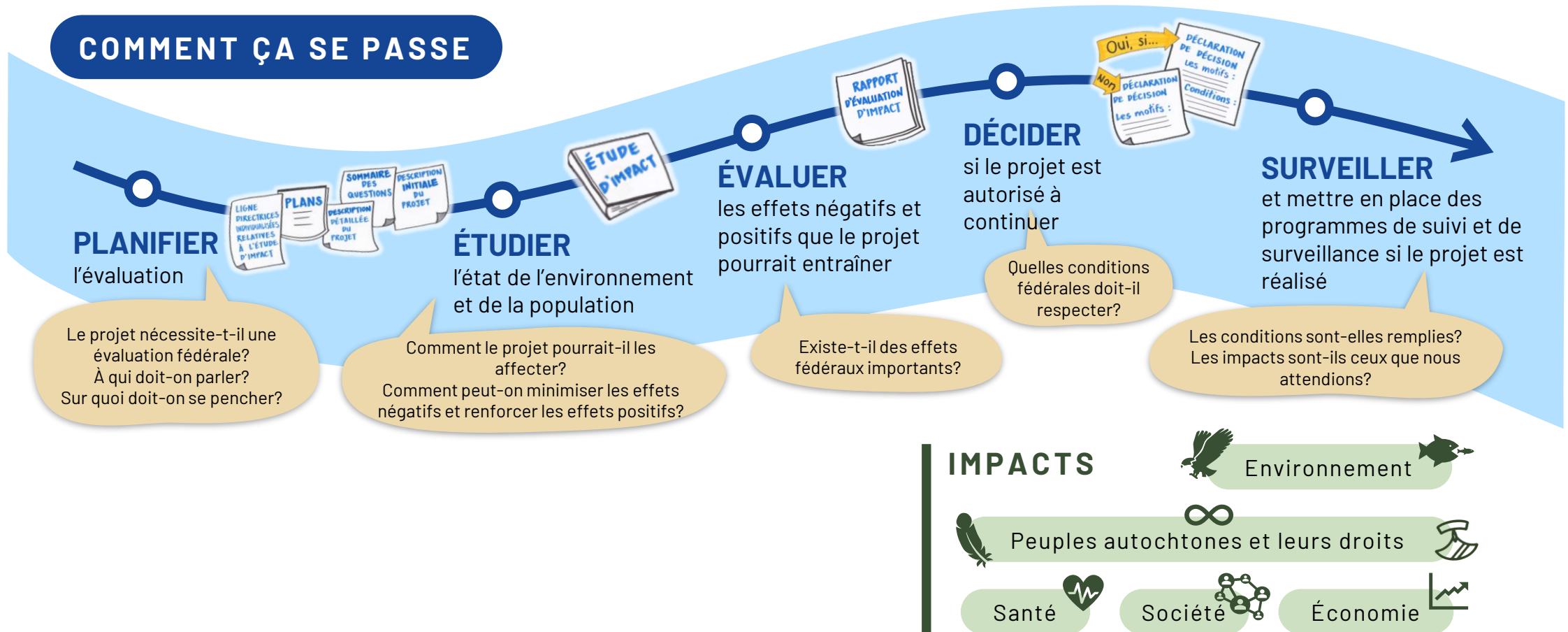


Consultation des peuples autochtones du Canada

- Promouvoir l'établissement de relations, la coopération et le partenariat avec les peuples autochtones
- Répondre à l'obligation de consultation de la Couronne
- Veiller à ce que les évaluations d'impact tiennent compte du savoir, des considérations culturelles et des coutumes des populations autochtones.
- Respecter les obligations légales énoncées dans la *Loi sur l'évaluation d'impact*
- Respecter l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*



Les phases d'une évaluation intégrée



Étapes de la phase de planification

- **14 avril - 14 mai (MAINTENANT):** Période de consultation publique de 30 jours sur la description initiale du projet afin d'identifier les questions qui sont importantes pour vous
 - À la suite de cette consultation publique, l'AEIC et la CCSN fourniront un sommaire des questions à Energy Alberta pour qu'elle y réponde
- **Fin mai (À VENIR):** Période de consultation publique de 30 jours sur les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact intégrée afin d'identifier les informations requises pour l'évaluation



Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix

ENERGY ALBERTA



Energy Alberta et le projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix



(Source de l'image : Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix - Description initiale du projet - avril 2025)

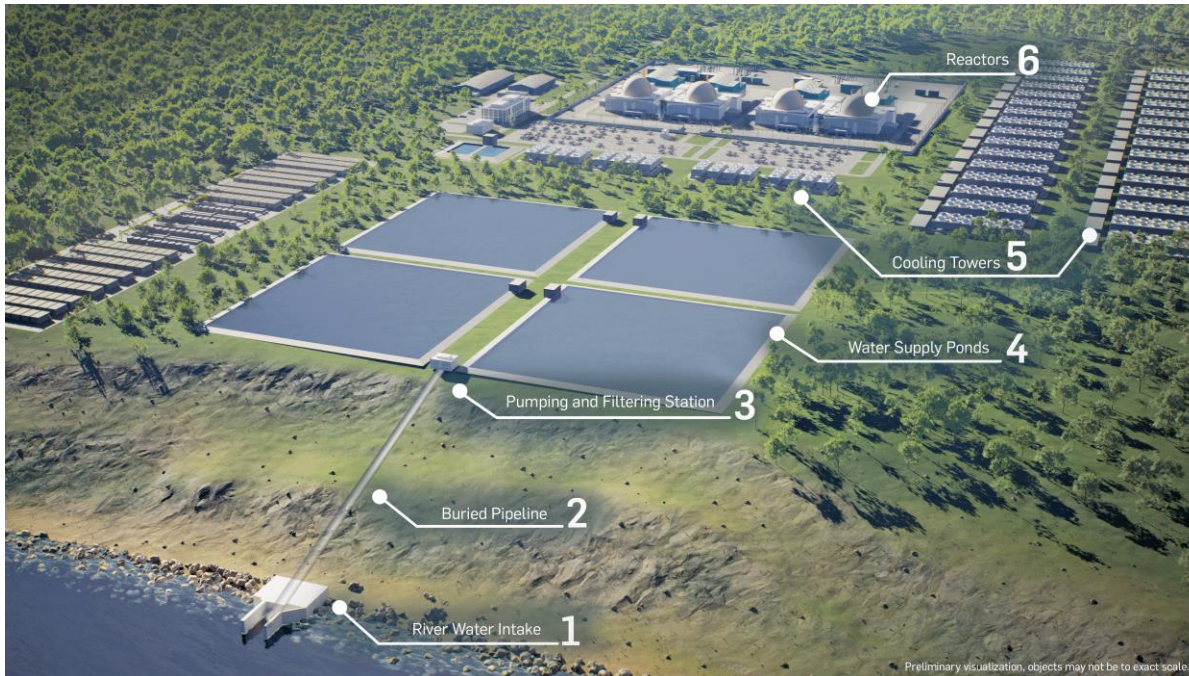
Energy Alberta est une entreprise privée qui propose la préparation du site, la construction, l'exploitation et le déclasséement d'une nouvelle centrale nucléaire sur l'un des deux sites potentiels situés au nord de la ville de Peace River, en Alberta.

Tel que proposé, le projet fournirait jusqu'à 4 800 mégawatts électriques de nouvelle capacité de production nucléaire en Alberta et serait exploité pendant environ 70 ans.

Energy Alberta prévoit de construire deux réacteurs nucléaires jumeaux CANDU MONARK (4 au total).



Détails du projet



(Source de l'image : Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix - Description initiale du projet - avril 2025)

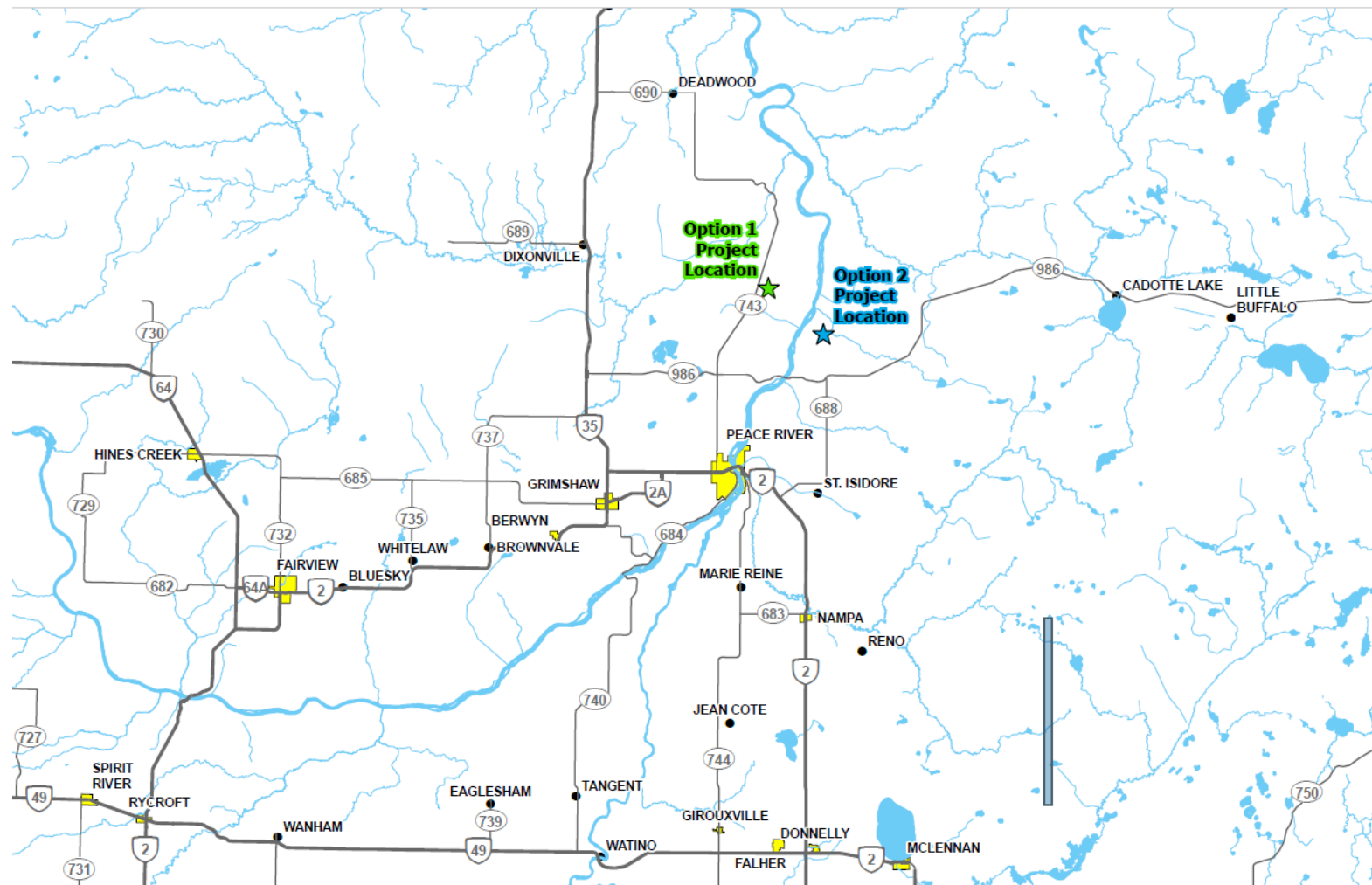
Les principaux éléments et activités peuvent comprendre:

- Préparation du site (par exemple, défrichage)
- Prise d'eau de refroidissement de la rivière de la Paix
- Nouvelle installation nucléaire (quatre réacteurs)
- Gestion des déchets
- Rénovation et entretien majeur
- Remise en état du site

Emplacement du projet

Deux sites sont envisagés pour le projet. Tous deux se trouvent à environ 30 kilomètres (km) au nord de la ville de Peace River.

- **Option 1** : rive ouest de la rivière de la Paix
- **Option 2** : rive est de la rivière de la Paix



Calendrier du projet

Phase clé du projet	Calendrier prévu (début - fin)
Évaluation intégrée	3 ans (2025 - 2028)
Préparation du site	3 ans (2028 - 2030)
Construction et mise en service	13 ans (2029 - 2042)
Fonctionnement actif	70 - 85 ans (2035 - 2120)
Opération de stockage sécurisé	20 ans
Déclassement	20 ans
Restauration du site & Abandon	Par la suite



Plus d'information sur le projet

Des informations supplémentaires sur le projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix sont disponibles sur :

- Le Registre canadien d'évaluation d'impact : [Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix \(iaac-aeic.gc.ca\)](http://iaac-aeic.gc.ca)
 - Description initiale du projet (*en anglais seulement*) et résumés (*en anglais et en français*) disponibles sous "Documents clés"
- Le site web d'Energy Alberta : [Le projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix \(energyalberta.com\)](http://energyalberta.com) (*en anglais seulement*)



Participation du public

COMMENT VOUS POUVEZ PARTICIPER À L'ÉVALUATION



Pourquoi participer

- La participation du public est essentielle pour comprendre les enjeux d'un projet et ses répercussions sur les gens et leur environnement.
- En participant, vous pouvez :
 - identifier les enjeux qui sont importants pour vous
 - nous aider à comprendre le contexte dans lequel le projet proposé serait réalisé
 - fournir des connaissances ou des points de vue importants sur les répercussions potentielles d'un projet
 - aider à cerner et à traiter les répercussions potentielles d'un projet proposé dès les premières étapes d'une évaluation
 - Influencer les décisions concernant les projets ou les mesures visant à atténuer les répercussions



Comment participer

- Assister à une **séance publique** organisée par l'AEIC, la CCSN ou le promoteur pour poser des questions et partager votre point de vue.
- Visitez le Registre canadien d'évaluation d'impact :
 - Utiliser la fonction "Présenter un commentaire" sur la page du projet
- Écrire à peacenuclear-nucleairepaix@iaac-aeic.gc.ca :
 - avec vos commentaires et questions
 - pour ajouter votre adresse à la liste de notification par courriel du projet.



Exprimez-vous

RÉSUMÉ DE LA DESCRIPTION INITIALE DU PROJET



Exprimez-vous

Le public est invité à faire part de ses commentaires sur le résumé de la description initiale du projet **entre le 14 avril et le 14 mai 2025**.

C'est l'occasion d'identifier les questions clés liées à ce projet.

Un sommaire de ces questions sera fourni à Energy Alberta, qui nous répondra comment elle entend les résoudre.

Vos commentaires seront également pris en compte dans les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact intégrée, qui décrivent les informations et les études qu'Energy Alberta doit fournir pour l'évaluation.



Registre canadien d'évaluation d'impact

Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix

Energy Alberta propose la construction de deux réacteurs nucléaires jumeaux CANDU MONARK, situés à environ 30 kilomètres au nord de la ville de Peace River, en Alberta. Tel qu'il est proposé, le Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix couvrirait une superficie de 1 424 hectares et serait exploité pendant environ 70 ans. La centrale produira jusqu'à 4 800 mégawatts par an. L'évaluation du projet est menée en collaboration avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Dernière mise à jour

16 avril 2025 — L'Agence d'évaluation d'impact du Canada a annoncé la [disponibilité d'une aide financière](#) pour favoriser la participation des nations et communautés autochtones et du public au processus d'évaluation d'impact intégrée de ce projet. Les demandes reçues d'ici le 16 mai 2025 seront prises en compte.

14 avril 2025 — L'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire [invitent les nations et communautés autochtones et le public](#) à examiner le [résumé de la description initiale du projet](#) pour le Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix et à fournir des commentaires jusqu'au 14 mai 2025. Les commentaires reçus seront utilisés pour préparer le sommaire des questions.

Aperçu

Étape préparatoire	Étude d'impact	Évaluation d'impact	Prise de décision	Étape post-décisionnelle
📄

Étape préparatoire

En cours 8/180 jours

Documents clés

- [Initial Project Description of a Designated Project \(anglais seulement\)](#) 11 avril 2025
- [Résumé de la description initiale du projet d'un projet désigné](#) 11 avril 2025

Périodes de consultation

- [Avis public - Période de consultation publique sur le résumé de la description de projet](#) 14 avril 2025 au 14 mai 2025 - Ouvert

Participer

[Présenter un commentaire](#) [Voir les commentaires](#) Total : 11

Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix

Étape préparatoire (Actif)

À propos de cette période de consultation

Pour se préparer à une éventuelle évaluation, il est possible de formuler des observations sur les avantages et les inconvénients d'un projet, sur le choix des responsables chargés de réaliser l'évaluation, par exemple une province ou un groupe d'experts, et sur les types d'études nécessaires. Vos observations jouent un rôle important pour aider à mieux comprendre le projet et assurer le bon déroulement de l'évaluation.

De 2025-04-14 à 2025-05-14

Documents connexes

Titre du document	Fichier	Date d'affichage
Résumé de la description initiale du projet d'un projet désigné	pdf (5,59 MB)	2025-04-11

Avertissement

L'utilisation de cet outil de soumission en ligne est volontaire et soumise aux [Conditions d'utilisation](#). Pour présenter des renseignements ou des commentaires, vous devez fournir une adresse électronique valide. Les renseignements soumis au moyen de cet outil doivent être conformes à la [Politique sur les présentations](#) et ne doivent pas contenir de renseignements confidentiels ou de contenu inapproprié. Pour présenter des renseignements par d'autres moyens, veuillez vous reporter aux coordonnées indiquées sur la page d'évaluation pertinente.

[Présenter un commentaire](#) Visualiser les commentaires existants

Commentaires les plus utiles



Le plus utile = formuler une préoccupation ou une opportunité avec des informations spécifiques pour mener des études plus approfondies

- Je suis préoccupé par les impacts potentiels sur les truites arc-en-ciel que l'on trouve souvent dans le ruisseau Dash, à proximité du site du projet



Utile = identification d'une préoccupation ou d'une opportunité spécifique avec des informations générales permettant de mener des études plus approfondies

- Vous devriez examiner les impacts potentiels sur les espèces de poissons présentes dans le ruisseau Dash



Incomplet = identification d'une préoccupation ou d'une opportunité non spécifique sans aucune information permettant de mener des études plus approfondies

- Je pense que le projet sera néfaste pour les poissons de la région



Le moins utile = déclaration pour ou contre le projet sans aucune information significative pour mener des études plus approfondies

- Le projet est terrible et mauvais pour l'environnement

Ne sont pas acceptés = les commentaires désobligeants ou contenant des blasphèmes, des propos racistes ou des informations personnelles permettant d'identifier une personne



Considérations

Lorsque vous faites part de vos commentaires, tenez compte des éléments suivants :

- Qu'est-ce qui compte pour vous et votre communauté ? Par exemple : la faune, le bruit, la qualité de l'eau, l'emploi, la santé, etc.
- Comment ce projet pourrait-il bénéficier à votre communauté ou l'affecter ?
- Avez-vous des connaissances spécifiques sur votre communauté qui pourraient être utiles à l'évaluation de ce projet ? Par exemple : histoire, environnement, aspects sociaux, économiques, etc.



Autres moyens de participer

Le processus d'évaluation intégrée prévoit plusieurs possibilités de **participation du public** par divers moyens. Dites-nous :

- Quel est le moyen que vous préférez pour participer aux consultations publiques ?
 - fournir des commentaires en ligne ou par courrier
 - assister à des séances d'information en ligne ou en personne, à des audiences publiques
 - événements portes ouvertes, ateliers techniques
 - réunions communautaires avec le promoteur, etc.



Programme d'aide financière aux participants

Qu'est-ce que c'est ?

- Financement fourni à des étapes clés du processus d'évaluation pour les participants qui souhaitent apporter leurs connaissances ou leur expertise à l'évaluation intégrée.

Qui peut en bénéficier ?

- Les particuliers, les organisations à but non lucrative ainsi que les collectivités et les organisations autochtones qui remplissent au moins l'un des critères suivants peuvent présenter une demande :
 - avoir un intérêt direct et local dans le projet, par exemple vivre ou posséder une propriété dans la région
 - posséder des connaissances communautaires ou du savoir autochtone pertinent à l'évaluation
 - posséder des renseignements pertinents liés aux effets prévus du projet
 - avoir un intérêt à l'égard des impacts potentiels du projet sur des terres visées par un traité, des terres octroyées en vertu d'une entente, des territoires traditionnels ancestraux ou des revendications et des droits connexes



Programme d'aide financière aux participants

- Date limite de soumission d'une demande pour la phase de planification : **16 mai 2025**
- Les opportunités de financement sont publiées sur la [page du projet du Registre](#) et sur le [site web de l'AEIC](#).
- Pour toute question ou pour obtenir de l'aide pour votre demande, contactez-nous :
Équipe chargée des Programmes d'aide financière
Téléphone : 1-866-582-1884
Courriel : fp-paf@iaac-aeic.gc.ca



Prochaines étapes

CONCLUSION



Rappels

Rappels :

Soumettez vos commentaires sur le résumé de la DIP avant le 14 mai 2025 à 23h59 (heure des Rocheuses)

Soumettez une demande d'aide financière pour la phase de planification avant le 16 mai 2025

Coordonnées :

Agence d'évaluation d'impact du Canada
Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix

160, rue Elgin, 22e étage
Ottawa, Ontario K1A 0H3
613-699-6778

peacenuclear-nucleairepaix@iaac-aeic.gc.ca

Relations avec les médias :

Media@iaac-aeic.gc.ca



Discussion

PLACE À VOS COMMENTAIRES ET VOS QUESTIONS



Merci !

Des questions ?
Des commentaires ?

[Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix](#)

Agence d'évaluation d'impact du Canada
160, rue Elgin, 22e étage
Ottawa, Ontario K1A 0H3

613-699-6778

PeaceNuclear-NucleairePaix@iaac-aeic.gc.ca

Médias sociaux : @aeic_iaac #PeaceRiver

